

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1425 portant autorisation d'exhumation et de transfert des restes mortels du tirailleur Rakotokitika.

n° 1425

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels du tirailleur Rakotokitika, décédé le 19 juin 1945 et inhumé au cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière d'Ankadivory, canton de Manakambahiny-Est, dis trict d'Ambatondrazaka, province de Tamatave (Madagascar). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront réglées par les soins du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre.